



Objet : Exclusion des personnes des lieux de travail – pas de risque à prendre

Les personnes présentant des symptômes font partie de la chaîne de transmission de la COVID-19 dans les lieux de travail. Nous tenons à vous assurer que nous avons mis en place une procédure très claire auprès de nos employés pour qu'ils se retirent du milieu de travail s'ils ont des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19.

Nous avons également une procédure à suivre si un élève présente des symptômes dans le courant de la journée, il sera isolé rapidement et vous serez contacté pour venir le chercher, nous vous demandons votre collaboration.

Nous vous demandons également votre collaboration, si votre enfant présente des symptômes de la COVID qui je vous le rappelle sont :

Les principaux symptômes associés à la COVID-19 sont la toux ou la fièvre ou la difficulté respiratoire ou la perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale. Pour la mise à jour des symptômes, consulter la liste disponible à cette adresse :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790>

Gardez-le à la maison, il en va de la sécurité de tous.

Nous vous rappelons également qu'il est important de nous aviser si vous ou une autre personne résidant dans la même résidence que votre enfant présente des symptômes ou est placé en isolement en raison de la COVID-19, les mesures prévues par la santé publique seront respectées.

Merci !

La direction